

Avis aux usagers, le 30 juillet 2020

**LA MAIRIE INFORME LES USAGERS QUE
L'ARRETE INTERMINISTERIEL DATE DU 7 JUILLET
2020 ET PARU AU JOURNAL OFFICIEL DU 30 JUILLET
2020 N'A, MALHEUREUSEMENT,
PAS RECONNU LA COMMUNE DE NERAC COMME
ETANT EN ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE DUE
A LA SECHERESSE DES SOLS EN CE QUI CONCERNE
L'ANNEE 2019**

**AUCUNE COMMUNE DU LOT ET GARONNE N'A, AU
DEMEURANT, ETE RECONNUE POUR CETTE ANNEE LA.**